

Niveau : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6

Interne

Date : le/...../ 20.....

Rendez-vous avec :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance : le/...../

Lieu de naissance :

N° national :

Nationalité :

Adresse de la carte d'identité de l'élève :

..... n° Bte

Code postal : Commune :

GSM élève :/..... @ élève :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

mariés cohabitants séparés divorcés célibataire veuf(ve)

En cas de séparation, la garde est confiée au père à la mère au tuteur(trice)

Père NOM : Prénom :

Etat civil : Profession :

Tél. domicile :/..... Tél. bureau :/.....

GSM :/..... e-mail :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

..... n° Bte

Code postal : Commune :

Mère NOM : Prénom :

Etat civil : Profession :

Tél. domicile :/..... Tél. bureau :/.....

GSM :/..... e-mail :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

..... n° Bte

Code postal : Commune :

Quels sont les autres enfants de la famille ? Si certains sont inscrits au Collège, merci de cocher la dernière colonne.

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Collège
		le/...../	0
		le/...../	0
		le/...../	0
		le/...../	0

EXPEDITION DU COURRIER (circulaires...)?

0 e-mail père et/ou 0 e-mail mère et/ou 0 e-mail tuteur

0 Vous n'avez pas d'adresse e-mail et en informez l'école.

SCOLARITE

Ecole fréquentée en **2023 -2024** :

Code postal : Commune :

Année fréquentée en 2023-2024 :

0 6^e primaire → CEB obtenu 0 oui 0 non

0 1C 0 1S 0 2C 0 2S 0 3GT 0 3TT 0 4GT 0 4TT 0 5GT 0 5TT 0 6GT 0 6TT

Options :

LM I : 0 Néerlandais 0 Anglais

Attestation reçue : Si AOB, restriction

Ecole fréquentée en 2023-2024 à l'étranger :(pays) → **DOSSIER D'EQUIVALENCE**
 (voir document « constitution du dossier d'équivalence »)

Désidérata :

Etaient présents lors de l'inscription : 0 père 0 mère 0 enfant 0 autre :

A confirmer par les parents pour le

--	--	--	--	--	--	--	--

Inscription ferme le

--	--	--	--	--	--	--	--

POUR EN SAVOIR PLUS AFIN DE MIEUX GUIDER VOTRE ENFANT

- La situation familiale :

- Le caractère :

- La situation scolaire :

- Votre enfant rencontre-t-il des problèmes qui pourraient influencer son travail scolaire (santé, fatigabilité, troubles de l'apprentissage, asthme, coordination, hyperactivité, trouble de l'attention,.....) ?

Bilan officiel établi : Oui / Non

Si oui, par et communiqué le/...../20.....

Divers :

Choix de langue moderne 2024-2025

Elève :

NOM :

Prénom :

Année :

Mme et/ou Mr.....

Parent(s) / responsable (s) de l'élève dont le nom est renseigné ci-dessus,

demande(nt) comme langue moderne 1 :

le néerlandais

l'anglais.

Date : le / / 20.....

Signature des parents :

Collège de Godinne-Burnot

Demande de changement de langue moderne 2024-2025

Elève :

NOM :

Prénom :

Année :

Mme et/ou Mr.....parent(s) / responsable(s) de l'élève

dont le nom est renseigné ci-dessus, inscrit en 1^{ère} année au Collège de Godinne – Burnot,

désire que mon enfant suive

l'ANGLAIS / le NEERLANDAIS (1) comme langue moderne 1 bien que sa langue moderne en primaire ait été

le NEERLANDAIS / l'ANGLAIS (1)

(1) Biffez les mentions inutiles

Date : le / / 20.....

Signature des parents :

Collège de Godinne-Burnot

Fiche santé 2024-2025

NOM : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à Nationalité :

MEDECIN TRAITANT:

Nom, prénom et adresse :
..... Tél :/.....

L'élève souffre-t-il de :

Asthme Diabète Epilepsie Enurésie Somnambulisme Incontinence

Allergie alimentaire :ou autre :

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ?

Affection spécifique :

Date et nature des derniers vaccins :

Tétanos : Oui – Non date du dernier rappel :/...../.....

Autres : date du dernier rappel :/...../.....

Autres renseignements que vous jugez important de signaler (sommeil, port de lunettes ou appareil auditif,...)

.....
.....

Médication : Pour toute information spécifique, contacter les éducateurs au 082/610.400.

Votre enfant suit-il un traitement spécifique ?

Votre enfant est-il allergique à certains médicaments ? Si oui, lesquels :

Quelles sont les conséquences ?

Les éducateurs disposent d'une trousse de 1^{ers} soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient.

Du paracétamol, du désinfectant, de l'arnica, du charbon actif, de l'Eau des Carmes, du Medica, du Rescue, du bicarbonate, Solvarome, Climarome, Vaporub, Beume du tigre, Colludol....

Si un cas de méningite se déclare en milieu scolaire, j'autorise le médecin scolaire à donner la dose unique de traitement antibiotique afin d'éviter d'autres cas : oui non

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris par les responsables du Collège. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de mon enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. »

Signature des parents :

Date : le / / 20...

Le P.M.S 2024-2025

Les missions qui incombent au centre PMS sont définies par la loi (Décret du 14/07/2006). C'est un service **gratuit** et **soumis au secret professionnel**, indépendant de l'école mais partenaire privilégié. Le centre PMS a un triple rôle de prévention, d'accompagnement et d'orientation des enfants, de l'école maternelle à la fin de l'enseignement secondaire. Il travaille en collaboration avec le Service de promotion de Santé à l'Ecole (PSE).

En concertation avec les parents et le personnel enseignant, le Centre P.M.S. s'attache à améliorer les conditions de développement de l'enfant ou du jeune afin qu'il puisse devenir un adulte épanoui et responsable. C'est un travail basé essentiellement sur l'écoute et l'analyse de chaque situation rencontrée. Pour répondre à ses missions, le centre PMS travaille régulièrement avec des partenaires du réseau social qui entoure le jeune et sa famille.

L'action de cette équipe est soit collective, soit individuelle.

Par "collective", on entend les interventions organisées au sein de l'école et répondant à des besoins de santé, de développement général, d'orientation ou d'information...

Par "individuelle", on entend l'aide sollicitée par des personnes (les enfants, les parents, les enseignants ou toute personne responsable d'un enfant). Il peut s'agir d'échec scolaire, de problèmes de santé, de crises familiales ou d'adaptations difficiles au groupe. Lorsqu'un mal-être ou une difficulté personnelle est repérée par les enseignants ou exprimée lors d'un entretien individuel, le centre PMS soutient le jeune dans sa réflexion et sa recherche de solution. Ce sont des consultations entièrement libres.

Centre PMS libre de Jambes 2, rue Tillieux, 5 5100 Jambes 081/30.75.07 pms-jambes2@selina-asbl.be

Mme et / ou M. parent(s) / responsable(s) de.....

déclare(nt) être d'accord- ne pas être d'accord* que mon enfant rencontre les agents P.M.S. de l'école.

Date :/...../.....

Signature :

* biffer la mention inutile

Collège de Godinne-Burnot

Droit à l'image et communication des coordonnées 2024-2025

Madame, Monsieur, Chers parents,

D'une part, le Collège de Godinne-Burnot dispose d'un site internet (www.godinne-burnot.be) et d'une page Facebook sur lesquels nous déposons des articles accompagnés de photos prises au cours des activités liées à la vie du Collège. Celles-ci peuvent concerner des sorties extérieures à l'école (visites de musées, excursions scolaires, voyages, compétitions sportives...) ou des activités internes à l'école (activités sportives, théâtrales, sociales, journées spéciales...).

Ces photos ont pour objectif d'ouvrir l'école sur le monde extérieur. Elles vous permettent à vous ainsi qu'à vos enfants de voir les réalisations de notre école. Ce site est également ouvert aux parents de nos futurs élèves.

Les photos prises lors des occasions ci-dessus explicitées peuvent également être visibles à différents endroits du Collège (les classes, les couloirs...) afin de rappeler via des panneaux les activités menées durant l'année scolaire.

D'autre part, notre établissement est de temps à autre sollicité par des établissements d'enseignement supérieur afin de transmettre les coordonnées de nos élèves pour des activités diverses, des portes ouvertes, des séances d'informations,...de manière à recevoir par courrier à votre domicile et/ou par mail, les invitations à ces différentes activités.

Soucieux de respecter les législations belges et européennes, relatives à la protection des données personnelles, notre Collège ne peut toutefois photographier et publier la photo de votre enfant ni transmettre vos coordonnées sans obtenir votre consentement et le sien. C'est pourquoi nous vous sollicitons en vous demandant de compléter le talon ci-dessous.

Nous vous informons que vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment en contactant l'établissement à l'adresse suivante : redactrice@godinne.be Le cas échéant, veuillez préciser dans l'e-mail si vous retirez votre consentement à la publication de photos de votre enfant et/ou à la communication des coordonnées.

Enfin, nous vous précisons que notre projet échappe à tout intérêt commercial et n'est lié à aucun apport de type publicitaire.

D'avance, nous vous remercions pour votre collaboration.

L'équipe de direction.

✂ -----

Mme et / ou M., parent(s) / responsable(s) de

....., élève inscrit au Collège déclare(nt) avoir pris connaissance des conditions dans

lesquelles, sous réserve de leur autorisation, la photo de leur enfant sera publiée et

autorise(nt) la publication de la photo de leur enfant n'autorise(nt) pas la publication de la photo de leur enfant.

autorise(nt) l'école à communiquer nos coordonnées n'autorise(nt) pas l'école à communiquer nos coordonnées.

Le / / 20.....

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Collège de Godinne-Burnot

Accusé de réception des règlements et projets du centre scolaire 2024-2025

Elève

Nom :

Prénom :

Année :

Mme et/ou Mr.parent(s) / responsable(s)

de l'élève dont le nom est renseigné ci-dessus,

déclare(nt) avoir été informé(s) que les documents suivants:

Projet éducatif et pédagogique.

Projet d'établissement

Règlement des études

Règlement d'ordre intérieur

relatifs au Centre Scolaire sont consultables sur le site www.godinne-burnot.be et marque(nt) mon/notre accord

quant à l'application de ceux-ci durant toute la scolarité de mon enfant au sein du Collège de Godinne-Burnot.

Date : le / / 20....

Signature :

Collège de Godinne-Burnot

Confirmation de l'inscription 2024-2025

Suite à la visite du Collège et à l'entretien qu'ils ont eus avec.....

le / / 20

Monsieur et / ou Madame

CONFIRME(NT)

ANNULE(NT)

l'inscription de leur fils / fille comme élève interne

en année, pour l'année scolaire 2024-2025.

L'inscription ne sera validée dans l'année pressentie qu'après réception de **TOUS** les documents demandés en annexe et de l'attestation de réussite de l'année scolaire 2023-2024.

Date : le / / 20.....

Signature de la personne responsable :
(en cas de parents séparés, la signature des deux parents est nécessaire)

Collège de Godinne-Burnot

Retour à l'internat 2024-2025

Elève

NOM :

Prénom :

Année :

Mme et/ou Mrparent(s) / responsable(s)

De l'élève dont le nom est renseigné ci-dessus, confirme(nt) que mon enfant rentrera chaque semaine à l'internat

le lundi matin (attention les cours débutent à **08h20**)

le dimanche soir, selon l'horaire de son dortoir

Date : le / / 20.....

Signature des parents :

Pour rappel, les heures d'arrivée à l'internat le dimanche soir sont les suivantes :

Les internes de primaire, 1^{ère} et 2^{ème} année doivent être présents au Collège entre 20h00 et 20h45.

Les internes de 3^{ème} et 4^{ème} année doivent rentrer entre 20h00 et 21h45.

Les internes de 5^{ème} et 6^{ème} année doivent rentrer entre 20h00 et 22h00.

L'arrivée le lundi matin doit se faire avant 08h00.

Tous les internes doivent regagner immédiatement l'internat sans traîner aux abords du Collège.

Tout changement de jour, toute absence ou non-retour le dimanche soir devront être signalés par courriel à presence.internat@godinne.be

Collège de Godinne-Burnot

Accusé de réception du règlement d'ordre intérieur de l'Internat Saint-Paul 2024-2025

Elève :

Nom :

Prénom :

Année :

Mme et/ou Mr.....parent(s) / responsable(s)

de l'élève dont le nom est renseigné ci-dessus, déclare(nt) avoir été informé(s) que le règlement d'ordre intérieur de l'Internat Saint-Paul est consultable sur le site www.godinne-burnot.be et marque mon accord quant au respect et à l'application de celui-ci durant toute la scolarité de mon enfant en tant qu'interne au sein du Collège de Godinne-Burnot.

Date : le / / 20.....

Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Collège de Godinne-Burnot

Documents à remettre

2024-2025

Pour TOUS les élèves :

- le choix de langue moderne
- la grille horaire
- la fiche santé
- le droit à l'image
- l'accord des règlements et projets
- l'accord P.M.S
- la confirmation d'inscription
- avoir badgé sa carte d'identité auprès de Mme Dricot
- la copie du bulletin de fin d'année 2023-2024
- le dossier « élèves à besoins spécifiques » (si votre enfant présente un trouble de l'apprentissage)

Pour les internes :

- retour à l'internat
- l'accord du règlement d'ordre intérieur
- verser la caution de 350€ sur le compte Belfius IBAN **BE51 0682 4036 9562** BIC GKCC BEBD
- le dossier financier
- le document d'engagement

Pour les premières :

- le formulaire unique d'inscription (FUI)
- le certificat **original** d'études de base (CEB) **signé par l'élève**
- L'attestation de suivi de langue moderne : le **document original**

Collège de Godinne-Burnot